

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00939 Numéro SIREN : 507 961 050 Nom ou dénomination : A B RESTAURATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2018 sous le numéro de dépôt 7031

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

A B RESTAURATION

34 rue du Général Leclerc
54320 Maxéville

V/REF :

N/REF : 2008 B 939 / 2018-B-7031

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 11/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

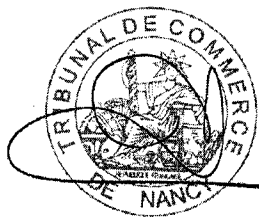
A B RESTAURATION
Société par actions simplifiée
34 rue du Général Leclerc
54320 Maxéville

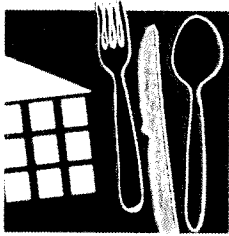
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-7031 le 15/10/2018

R.C.S. NANCY 507 961 050 (2008 B 939)

Fait à NANCY le 15/10/2018,

LE GREFFIER ASSOCIE





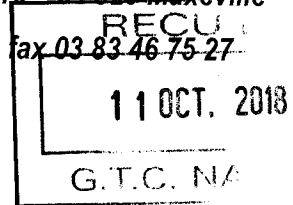
SAVEURS MAISON
le goût du service

SAVEURS MAISON

34 rue du général Leclerc – 54 320 Maxéville

Tel 03 83 19 37 81 - fax 03 83 46 75 27

OR CAC



Greffe du Tribunal de commerce

De Nancy

Cité judiciaire

BP 30 108

54 003 NANCY CEDEX

Maxéville, le 15/06/2018

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants relatifs au dépôt de nos comptes annuels 2017 :

- Chèque de 45,63 € à l'ordre du greffe,
- Procès-verbal et proposition d'affectation du résultat,
- Feuille de présence,
- Rapport de gestion,
- Bilan, compte de résultat et annexes au 31/12/2017,
- Rapport général du commissaire aux comptes,

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Adeline Fernandez

Directrice

Comptes Annuels

2017

Bilan et compte de résultat

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	317 492	124 033	193 460	89 021
Autres immobilisations corporelles	105 355	45 224	60 131	72 224
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	11 250		11 250	11 250
Prêts	7 900		7 900	
Autres immobilisations financières	7 086		7 086	7 086
Total	449 083	169 256	279 827	179 581
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	21 966		21 966	16 623
Produits intermédiaires et finis	5 158		5 158	3 643
Créances				
Clients et comptes rattachés	263 136	4 320	258 816	245 521
Personnel	654		654	12 878
Etat, Impôts sur les bénéfices	48 135		48 135	16 174
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 027		4 027	9 696
Autres créances				3 750
Divers				
Disponibilités	101 801		101 801	214 606
Charges constatées d'avance	7 025		7 025	5 724
Total	451 901	4 320	447 581	528 615
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	900 984	173 576	727 408	708 196

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Réserve légale	20 000	20 000
Report à nouveau	142 303	86 658
Résultat de l'exercice	-80 521	55 645
Provisions réglementées	1 902	2 927
Total	283 684	365 229
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
<i>Emprunts</i>	<i>130 000</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>1 195</i>	<i>265</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	131 195	265
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 315	226 373
<i>Personnel</i>	<i>46 282</i>	<i>47 220</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>58 919</i>	<i>46 446</i>
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>2 192</i>	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>5 763</i>	<i>5 068</i>
Dettes fiscales et sociales	113 156	98 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17 538
Autres dettes	57	57
Total	443 723	342 966
TOTAL PASSIF	727 408	708 196

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 971 242	100,00	1 874 470	100,00	96 771	5,16
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 971 242	100,00	1 874 470	100,00	96 771	5,16
Production stockée	1 515	0,08	-269	-0,01	1 784	-664,12
Total	1 972 757	100,08	1 874 202	99,99	98 555	5,26
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières	999 230	50,69	943 063	50,31	56 167	5,96
Var. Stock de matières premières	-5 343	-0,27	217	0,01	-5 560	NS
Total	993 888	50,42	943 280	50,32	50 607	5,37
MARGE SUR M/SES ET MAT	978 869	49,66	930 921	49,66	47 948	5,15
PRODUITS						
Subventions d'exploitation			1 865	0,10	-1 865	-100,00
Autres produits	24 219	1,23	13 248	0,71	10 971	82,81
Total	24 219	1,23	15 113	0,81	9 107	60,26
CHARGES						
Autres achats et charges externes	225 641	11,45	187 598	10,01	38 043	20,28
Impôts, taxes et versements assimilés	25 522	1,29	20 289	1,08	5 233	25,79
Salaires et Traitements	601 139	30,50	484 361	25,84	116 778	24,11
Charges sociales	188 665	9,57	154 616	8,25	34 049	22,02
Amortissements et provisions	39 829	2,02	32 194	1,72	7 635	23,71
Autres charges	90		21		69	331,38
Total	1 080 886	54,83	879 078	46,90	201 808	22,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	-77 798	-3,95	66 955	3,57	-144 753	-216,19
Produits financiers			180	0,01	-180	-100,00
Résultat financier			180	0,01	-180	-100,00
RESULTAT COURANT	-77 798	-3,95	67 135	3,58	-144 933	-215,88
Produits exceptionnels	1 646	0,08	3 323	0,18	-1 677	-50,48
Charges exceptionnelles	4 369	0,22	2 480	0,13	1 889	76,17
Résultat exceptionnel	-2 723	-0,14	843	0,04	-3 566	-422,92
Impôts sur les bénéfices			12 334	0,66	-12 334	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-80 521	-4,08	55 645	2,97	-136 165	-244,70

Comptes Annuels

2017

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS AB RESTAURATION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2017** , dont le total est de **727 408 euros**
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant **une perte de 80 521 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de

Règles et méthodes comptables

carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 37 775 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au mois d'avril 2017, la société a acquis une seconde cuisine à Vandoeuvre les Nancy. La reprise de ce contrat déficitaire de la Sainte Famille participe de manière significative au déficit constaté à la fin de cet exercice.

Lors du comité de gestion arrêtant les comptes au 31/12/2017, les causes du déficit ont été analysées et ont conduit à la présentation de prévisionnels 2018 également déficitaires. Des actions et des moyens seront mis en œuvre en 2018 afin de redresser cette situation.

Ces actions seront présentées et chiffrées à l'assemblée générale et devraient permettre la préservation de la santé financière de la société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	202 564	130 291	15 363	317 492
- Installations générales, agencements aménagements divers	84 069			84 069
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 674	1 884		10 558
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	306 035	132 175	15 363	422 847
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 250			11 250
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 086	7 900		14 986
Immobilisations financières	18 336	7 900		26 236
ACTIF IMMOBILISE	324 371	140 075	15 363	449 083

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		132 175	7 900	140 075
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		132 175	7 900	140 075
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		15 363		15 363
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		15 363		15 363

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 543	25 852	15 362	124 033
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 979	11 994		27 973
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 540	1 982		6 522
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	144 790	39 828	15 362	169 256
ACTIF IMMOBILISE	144 790	39 828	15 362	169 256

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 337 963 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 900	7 900	
Autres	7 086		7 086
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	263 136	263 136	
Autres	52 815	52 815	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 025	7 025	
Total	337 963	330 877	7 086
Prêts accordés en cours d'exercice	7 900		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 927	126	1 151	1 902
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 927	126	1 151	1 902
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		126	1 151	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 443 723 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 195	1 195		
- à plus de 1 an à l'origine	130 000	25 537	104 463	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 315	199 315		
Dettes fiscales et sociales	113 156	113 156		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	57	57		
Total	443 723	339 260	104 463	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	130 000			

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	4 315
Intérêts courus	311
Provision congés payés	46 282
Charges sociales congés payés	18 220
Etat autres charges payer	1 766
Total	70 895

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges constatées d avance	7 025		
Total	7 025		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	5 846
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Interêts des emprunts</i>	2 992
Autres engagements donnés	2 992
Total	8 838
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				17 512	17 512
Cumul exercices antérieurs				8 755	8 755
Dotations de l'exercice				3 502	3 502
Amortissements				12 257	12 257
Cumul exercices antérieurs				10 067	10 067
Exercice				3 897	3 897
Redevances payées				13 964	13 964
A un an au plus				3 897	3 897
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 949	1 949
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				5 846	5 846
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				3 906	3 906

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 15 975 euros
L'indemnité de départ en retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49%
- Taux de croissance des salaires : 1,5%
- Age de départ à la retraite : 64 ans (non cadres) ou 66 ans (cadres)
- Taux de rotation du personnel : 1.5% (cadres) ou 2% (non cadres)
- Table de taux de mortalité : TG 05

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts

Autres informations

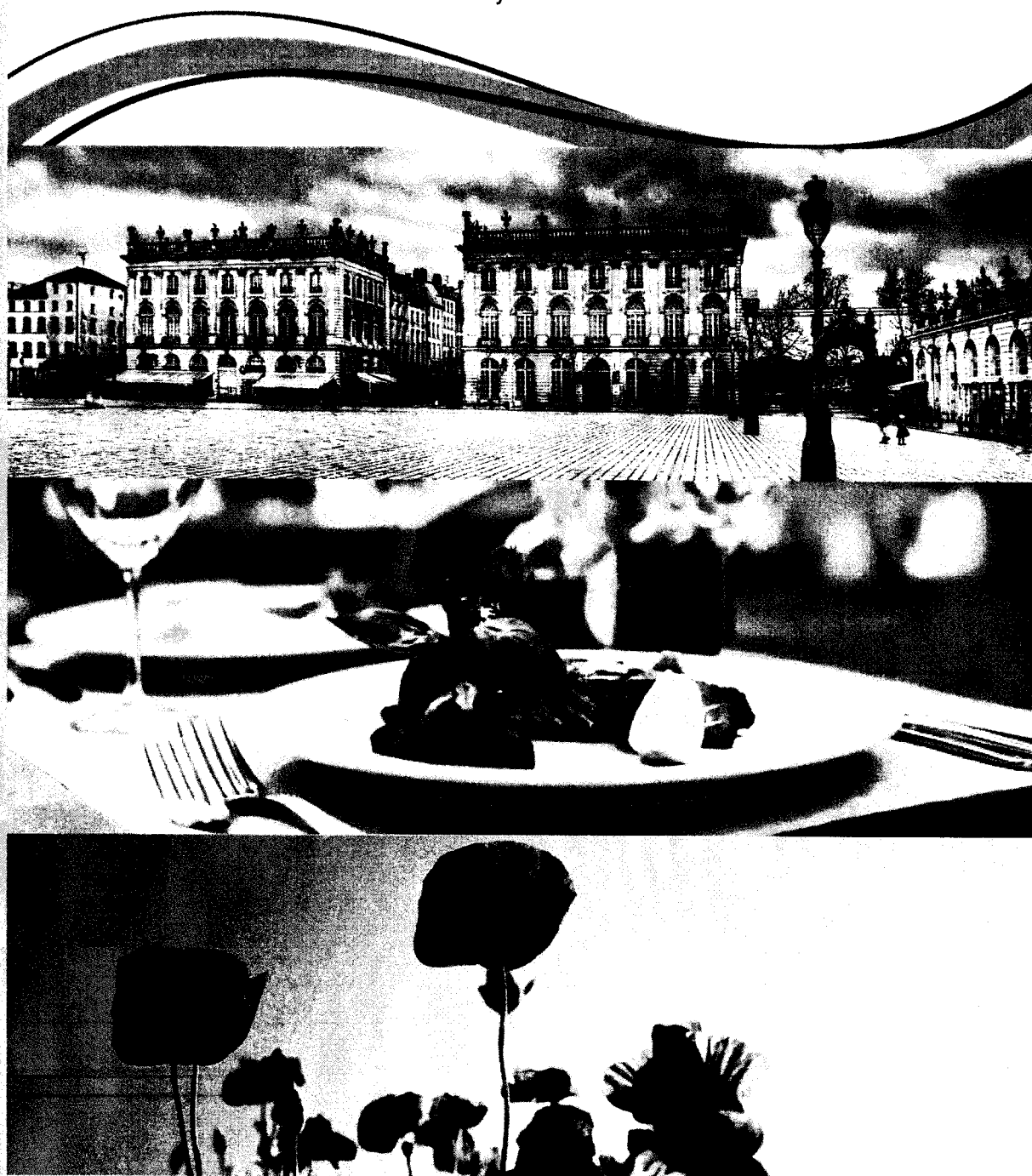
en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS AB RESTAURATION

Exercice 2017

Le 15 juin 2018



Sommaire

1. Rapport de gestion du directeur
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code du commerce
4. Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31.12.2017
5. Affectation du résultat de l'exercice
6. Renouvellement des membres du comité de gestion et programmation de l'élection du président
7. Questions diverses

Etat d'émargement

A.R.S 12, boulevard Jean Jaurès 54000 NANCY Actionnaire 50% du capital social 	Nathalie Kretzer Anne Péliissier Yves Rizk
N.D.B.R 34, rue du général Leclerc 54320 MAXEVILLE Président 50% du capital social  	Michel Robaux, Président Jean Pierre Teyssier Jean René Berthélémy
INVITES 	Adeline Fernandez, Directrice Jennifer Chevrier
EXPERTIS CFE	Frédéric Morelli, Expert-comptable
EXCO NEXIOM	Isabelle Chaillet, Commissaire aux comptes

1. Rapport de gestion du conseil de gestion à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice 2017

- o L'évolution du chiffre d'affaire

La production de l'exercice est de **1 972 757 €** contre **1 874 470 €** en 2016, soit une augmentation de **98 287 € (5,16%)**.

- o L'évolution des marchés

Des marchés stables

- ADMR Pain de sucre qui ne progresse que très légèrement (+1,79%)
- La crèche Pumuckl (+6% pour les adultes et -1.18% pour les enfants)
- La crèche Farandole (+0.16% et qui devient le GIP Les Ptit's Loups en 2018)
- Notre Dame du Bon Repos en baisse légère de 1.79% (504 244,60€+13 582.35€+369.67€= 518 196,62€ en 2017 contre 527 693.32€ en 2016).

Quelques marchés en hausse

- La Sainte Famille nous apporte 298 721,61 € en 2017 contre 192 815,49 € en 2016. Soit 55% supplémentaire du chiffre d'affaire.

Cependant c'est un marché qui coûte de l'argent aujourd'hui. Il ne permet pas la création de richesse tant que des nouveaux marchés ne sont pas contractés.

- Les repas dits « occasionnels » augmentent de 156,50%. Cela correspond à des demandes ponctuelles. Nous avons contracté un partenariat avec le club de rugby Nancy-Seichamps en 2017, ce qui a fortement participé à cette hausse. Les repas traiteurs ont également repris de plus bel avec ce partenariat et la création de la carte de fidélité (pour les membres du club).
- L'ADMR ASSAD : car année complète. Il faut cependant noter que la progression de la vente des repas est lente.
- L'ADMR de Pont à Mousson : hausse de 13,23% (lié aux partenariats contractés entre des CCAS et cette ADMR).
- Repas du soir (ARS) : +222,13%

- L'assistance technique au Lycée Marie Immaculée sur une année complète (11 fois +)

Nouveau marché

- La MJC Favières nous a contacté pour la 1^{ère} fois en juillet 2017 pour livrer les repas des enfants au centre aéré. Nos coordonnées ont été communiquées par Mr Bernoy du GIP Les Ptits Loups. Le marché apporte peu de repas et sur une courte durée, mais cela permet de pallier à la période creuse des vacances scolaires (cantine GIP Les Ptits Loups).

Des marchés en perte de vitesse

- Les repas à domicile : baisse de 6.62%. Cela correspond aux difficultés antécédentes (instabilités d'un poste de livreur, absence de l'assistante de gestion et départ précipité de l'assistant commercial).
- ARS Camille Mathis : baisse de 17,25%.
- ARS Pierre Vivier : baisse de 5,63% (création d'un nouveau service pour 2019 ?).
- ADMR de Bayon (Euron Moselle, Moselle et Meurthe, Blainville, Varangéville) : baisse de 5,5%.

Des marchés attendus retardataires

- Les repas de la maison de retraite Saint Sauveur : dépannage fin d'année (retard déménagement → février 2018).
- Nous attendons l'ADMR de Neuves Maison pour le 1^{er} septembre 2017. La fourniture des repas ne commencera qu'en février 2018. Il faut également noter qu'au lieu des 35 repas/jour annoncé, il y a en réalité environ 27 repas/jour.

Statistiques du nombre de repas

Cuisine MAXEVILLE : le nombre de repas global a légèrement augmenté par rapport à 2016 : 348 883 repas ont été vendus (soit une moyenne de 956 repas/jour) contre 348 852 repas vendus en 2016 (soit une moyenne de 953 repas/jour).

Cuisine VANDOEUVRE LES NANCY : 49 893 repas vendus, soit 137 repas/jour.

TOTAL : 398 776 repas/ an, soit 1140 repas/jour sur les 2 structures.

Le cout matières par repas est difficilement analysable étant donné la diversité des prestations que nous proposons.

Des fiches techniques par catégorie de public sont en cours de rédaction par la société GV restauration, ceci permettant d'attribuer les grammages adéquats et de connaître le coût des repas.

Moyennement satisfaite des fruits de ce travail (lent, documents peu complets...etc), je rencontre aujourd'hui d'autres prestataires (ex : groupe compass groupe France).

Le délai de commande des clients est également à revoir, en effet, Monsieur Pailler commande selon des estimations, trop souvent surévaluées.

B. Analyse des soldes intermédiaires de gestion 2017

INTERVENTION DE CFE EXPERTIS : DOCUMENT EN PJ.

C. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

✚ Nouveaux clients

- L'ADMR de Neuves Maison depuis le 01/02/2018 : environ 35 repas/ jour produits à la Sainte Famille.
- Déménagement de Saint Sauveur le 21/02/2018 : production sur place de repas en liaison chaude.
- Production des repas de la MARPA et du GIP Les Ptit's Loups à Vandoeuvre les Nancy.
- Récupération de l'ensemble des clients du CCAS de Saint Max en collaboration avec l'ADMR de Nancy (+35 repas/jour environ) depuis le 1^{er} septembre 2018. Cf. Compte de résultat prévisionnel.

✚ Activités en matière de recherche et développement

- Le projet entrepris avec GV restauration pour la maîtrise des coûts de matières premières et l'obtention de documents liés à la production ne sont pas satisfaisant à ce jour.
D'autres prestataires sont rencontrés aujourd'hui. L'objectif étant de trouver un partenaire dynamique et réactif, capable de nous mettre à disposition un logiciel de gestion des repas.
- Réflexion sur des nouveaux logiciels : comptable, planning et gestion des repas (car fin des logiciels progor envisagée par la Fondation St Charles)
- Réflexion sur le déménagement des bureaux : chambre funéraire de la maison de retraite (face entrée de la cuisine, entre NDBR et St Sauveur).

✚ D'un point de vue social

- Mme Sandrine Pichard (salariée reprise de la Sainte Famille) est en arrêt maladie depuis octobre 2017.
La salariée est déclarée en invalidité de catégorie 1 depuis le 1^{er} septembre 2018.
La médecine du travail a reconnu l'inaptitude de Madame Pichard Sandrine le 4 septembre 2018. Une procédure de licenciement pour inaptitude est

nécessaire et en cours (procédure encadrée par le service juridique d'expertis CFE).

Le coût de ce licenciement est estimé à 17000 €.

- Rupture anticipée du CDD pour faute grave de Xavier Fischer (remplaçant Sandrine Pichard).
- Rupture conventionnelle Régis Bouchahda (salarié repris de St Sauveur)
- Mise en place d'une action prévention « bien être » au travail avec la psychologue l'ALSMT (mai 2018). Le climat social a été déstabilisé par le développement de la société via la reprise d'activité de la nouvelle cuisine.

↓ **D'un point de vue financier**

Cf. compte de résultat au 31/08/2018 et projection au 31/12/2018.

- Tient compte de l'arrivée des nouveaux clients.
- Ne tient pas compte de la réévaluation de la prestation de fourniture des repas de la Sainte Famille (encadrement de la vente « épicerie » et réajustement des prix de vente en fonction des besoins réels, réajustement des charges fixes)
- Tient compte du licenciement de Sandrine Pichard (procédure en cours). Cependant, beaucoup de CP pour Béatrice Lamy, ce qui implique un recours important au CDD.

D. Où allons-nous en 2019 ?

↓ **Actions correctives**

- Poursuivre le développement des ventes de repas (non inclus dans le BP).
- Ajustement des tarifs (non inclus dans le BP car à valider en clientèle).
- Stabilisation des équipes de cuisine (exemple : pas de reprise de personnel non qualifié en CDI)
- Meilleure maîtrise de la matière première (facturation de tous les éléments hors convention, procédure pour les commandes et l'annulation des repas auprès des clients, notamment pour le respect des délais, révision des menus par le responsable logistique et la diététicienne).

↓ **Compte de résultat prévisionnel**

Le compte de résultat prévisionnel, prend en compte tous les éléments connus à l'heure actuelle.

Aucune hypothèse concernant des nouveaux clients n'est formulée.

L'activité de la cuisine de Vandoeuvre reste déficitaire (pas assez de repas vendus).

Actuellement, environ 315 repas sont produits sur ce site et répartis de la manière suivante :

- EHPAD Ste FAMILLE : 90 x 2 = 180 repas/jour (l'épicerie n'est pas comptée)
- MARPA : 70 repas chauds/jour
- GIP Les Ptits Loups : 30 repas/jour
- ADMR Mirabelliers : 35 repas/jour

TOTAL : 315 repas/jour.

Le ratio de personnel en restauration collective correspond de manière simplifiée à 1 ETP pour 100 repas.

Le non remplacement de Mme Pichard nous permet d'être cohérents avec la production.

Le coût du matériel, de la maintenance et de la logistique ne nous permettent pas une bonne rentabilité sur la cuisine de Vandoeuvre.

Les 2 axes à améliorer sont :

- Augmentation des prix de vente
- Augmentation du nombre de repas vendus

Exemple : 75 repas/jour vendus environ 5 € HT.

Matières premières / repas = environ 2 € HT

1 ETP pour 100 repas = environ 30 000 € brut chargé

➔ Résultat = Nombre de repas journaliers * 365 * (Prix de vente HT- Matières premières HT)- 1 ETP

➔ Résultat= (75*365*(5-2))-30 000 = 52 125 €

📌 Informations sur les délais de paiement fournisseurs

DETTE	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131 195	131 195		
Fournisseurs et comptes rattachés	199 135	199 135		
Dettes fiscales	113 156	113 156		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes	57	57		
TOTAL	443 543	443 543		

2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017.

Cf. Annexe

3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code du commerce.

Cf. Annexe

4. Approbation des comptes.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 972 757 euros contre 1 874 470 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 993 888 euros contre 943 280 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits s'élève à 24 219 euros contre 15 113 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 225 641 euros contre 187 598 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 25 522 euros contre 20 289 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 601 139 euros contre 484 361 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 188 665 euros contre 154 616 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 39 829 euros contre 32 194 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 90 euros contre 21 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -77 798 euros contre 66 955 euros lors de l'exercice précédent.

Il n'y a pas de résultat financier.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -2 723 euros contre 843 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 0 euros contre 12 334 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de **-80 521 euros** contre un bénéfice de **55 645 euros** au titre de l'exercice précédent.

5. Affectation du résultat de l'exercice.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de -80 521 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : -80 521 euros
- Affectation à la réserve légale pour un montant de 0 euro (montant atteint)
- Affectation au report à nouveau pour un montant de -80 521 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Conseil de Gestion quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le
Président

ANNEXE

Tableau financier des résultats de la société des cinq derniers exercices

	31/12/2017	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Capital social	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions ordinaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	1 971 242	1 874 470	1 622 748	1 638 630	1 704 374
Résultat avant impôts, participation et dotations	-77 798 +39 829 =-37 969	97 827	17 496	48 723	83 843
Impôts sur les bénéfices	0	12 334	-471	1 161	9 767
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participations et dotations	-80 520	55 645	25 058	33 589	36 928
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations	-38	98	18	48	74
Par action résultat après impôts et dotations	-81	56	25	34	37
Dividendes distribués à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés de l'exercice	27	23	18	19	19
Montant de la masse salariale	601 139	484 361	445 869	464 020	457 604
Cotisations et avantages sociaux (hors CICE)	188 665 +37 775 = 226 440	154 616 +28 508 = 183 124	169 582	192 517	177 761

6. Renouvellement des membres du comité de gestion et programmation de l'élection du Président.

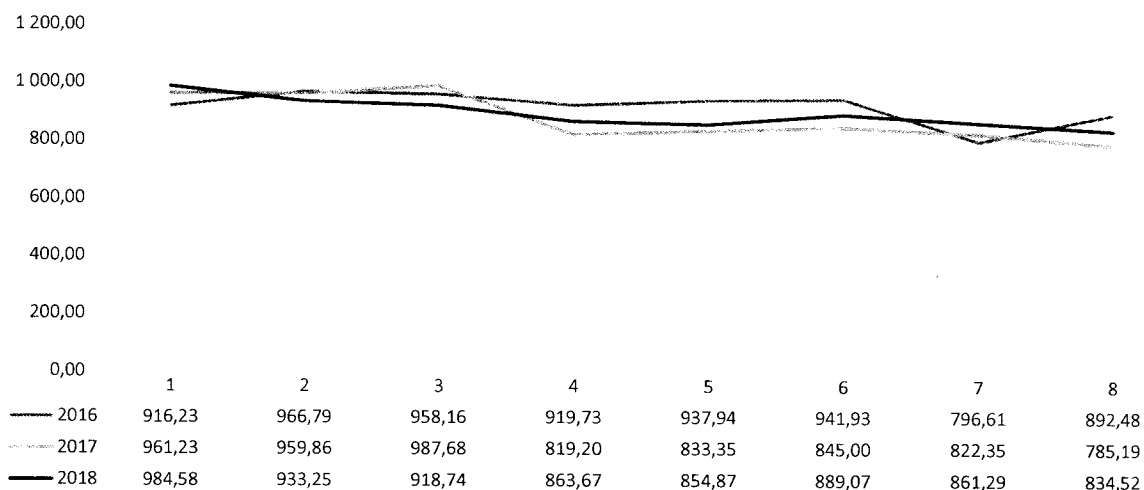
L'élection du nouveau Président n'a pas pu être programmée au cours de l'été 2018. Il est donc à prévoir ce jour.

7. Questions diverses

- Totalité des indemnités de Sandrine Pichard prises en charge par Saveurs Maison ?

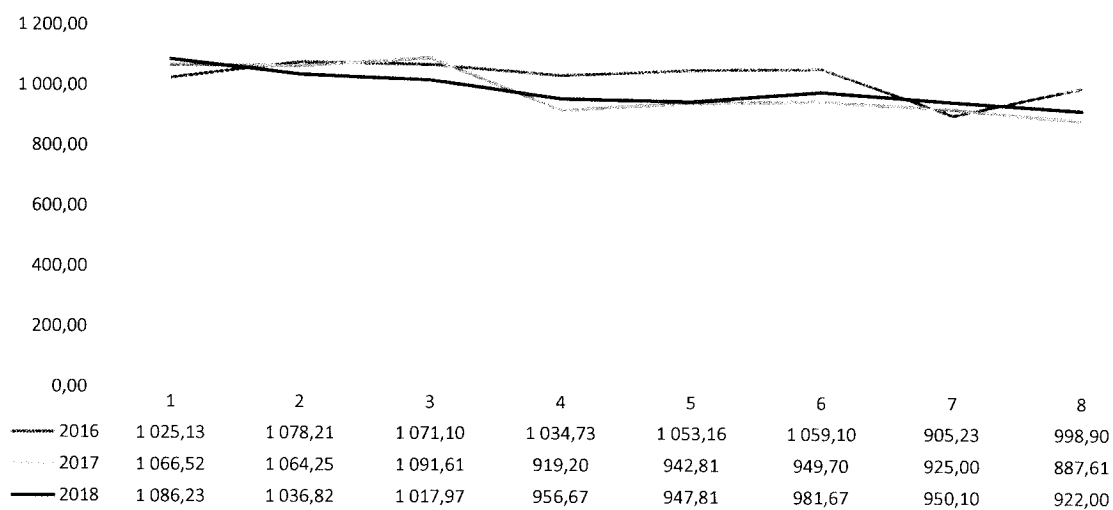
COLLECTIVITES

Nombre moyen de repas vendus par jour



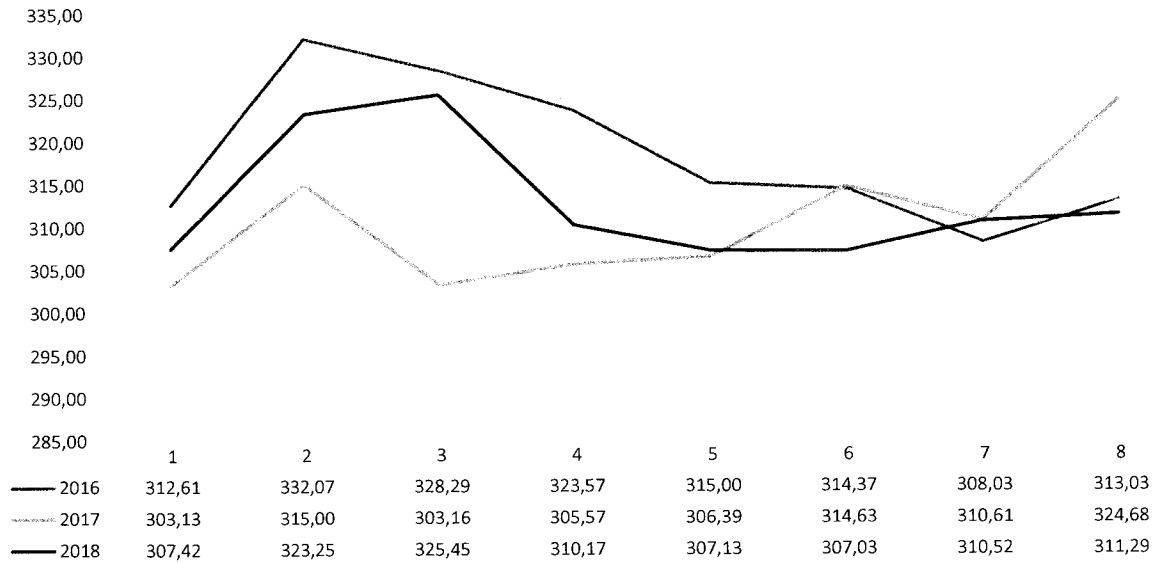
TOTAUX GENERAUX

Nombre moyen de repas vendus par jour

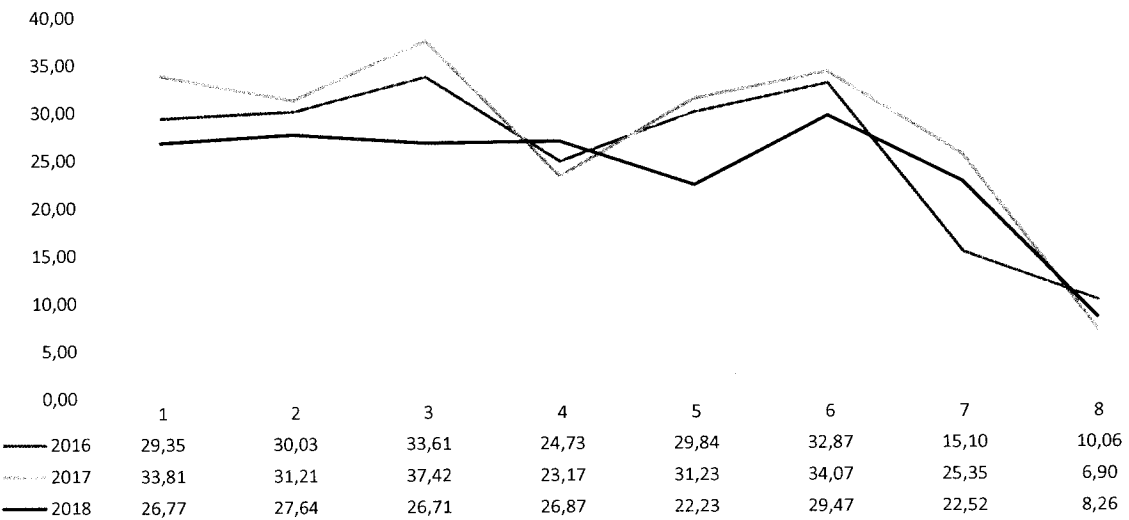


Nombre moyen de repas vendus par jour

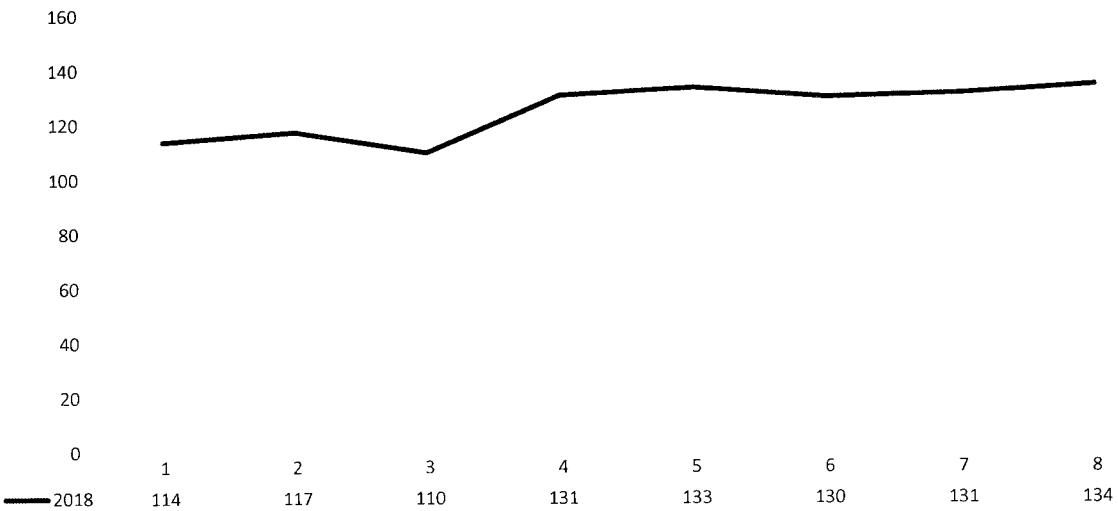
NDBR



CRECHE PUMUCKL

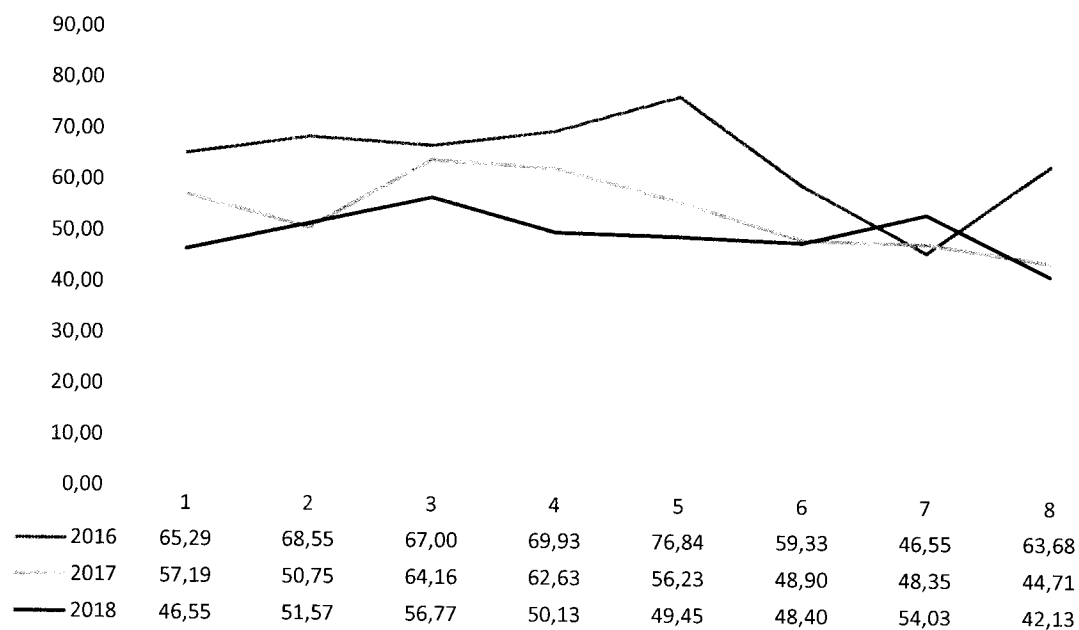


SAINT SAUVEUR

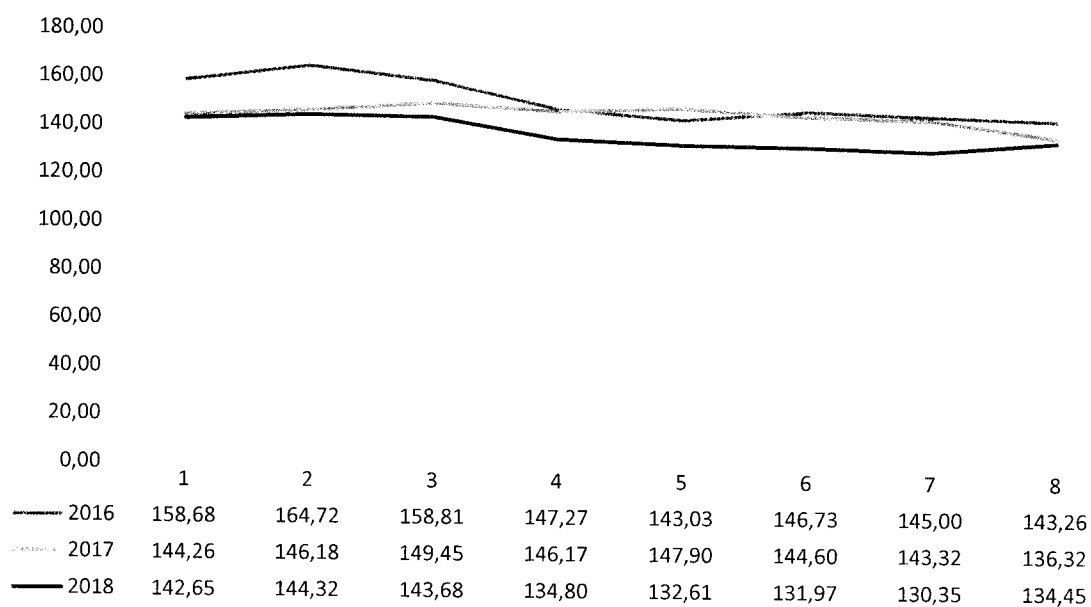


ARS CAMILLE MATHIS

Nombre moyen de repas vendus par jour

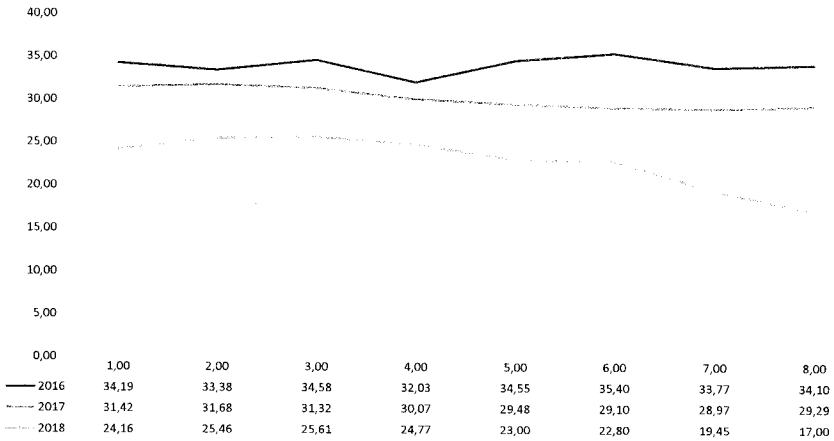


ARS PIERRE VIVIER

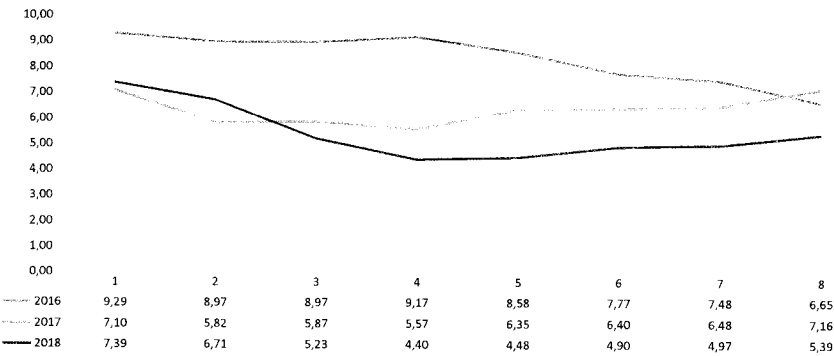


Nombre moyen de repas vendus par jour

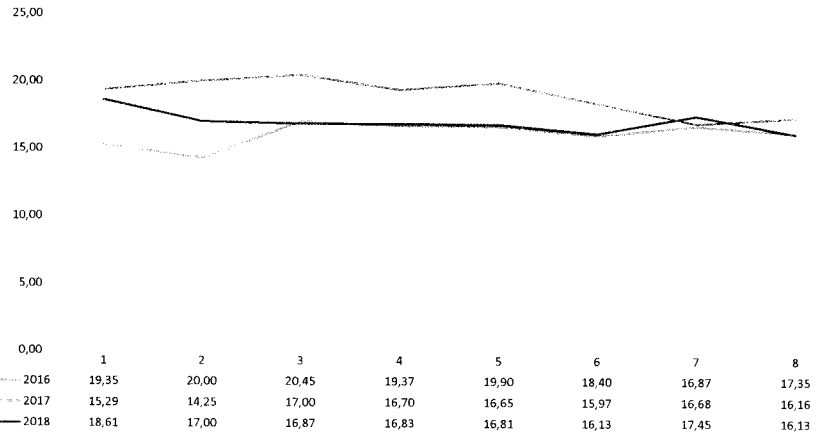
LAXOU



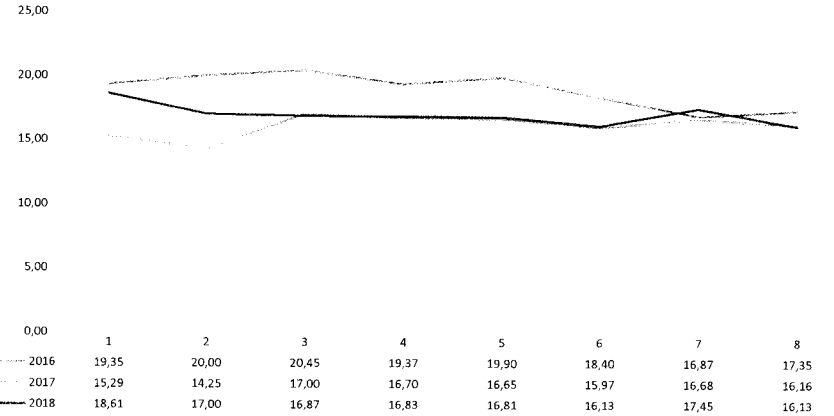
CHAMPIGNEULLES



MAXEVILLE

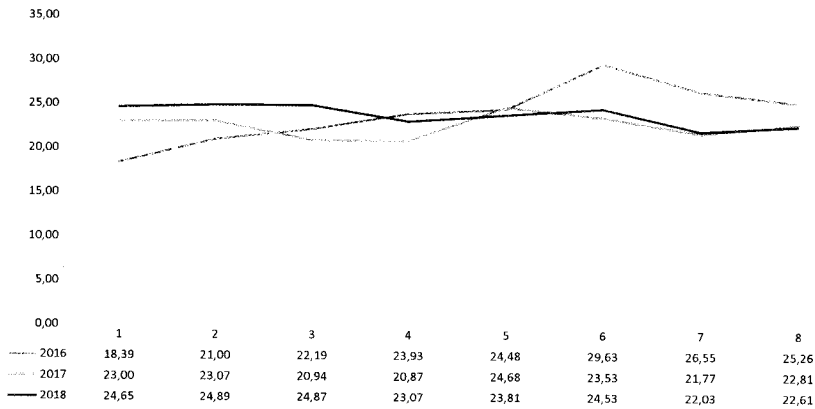


MALZEVILLE

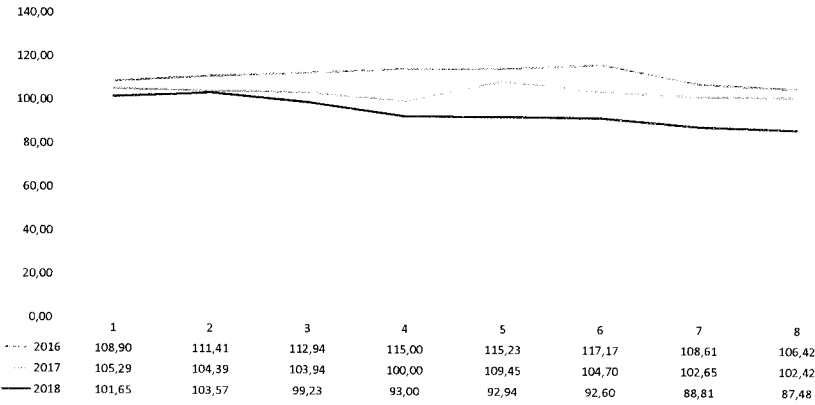


Nombre moyen de repas vendus par jour

AUTRES COMMUNES

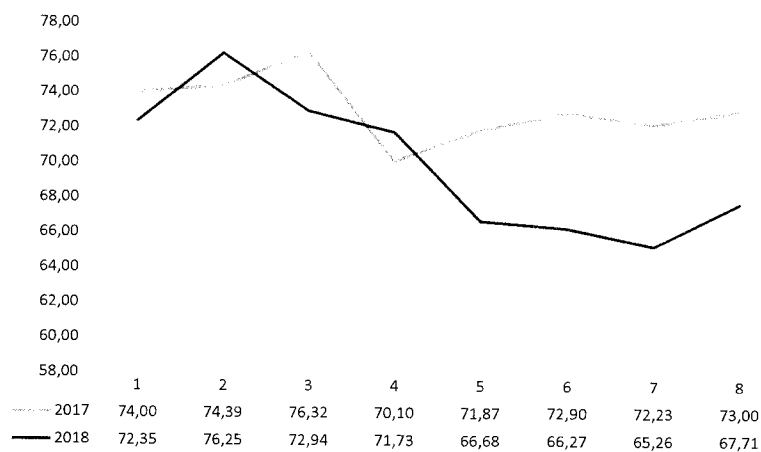


TOTAUX PARTICULIERS

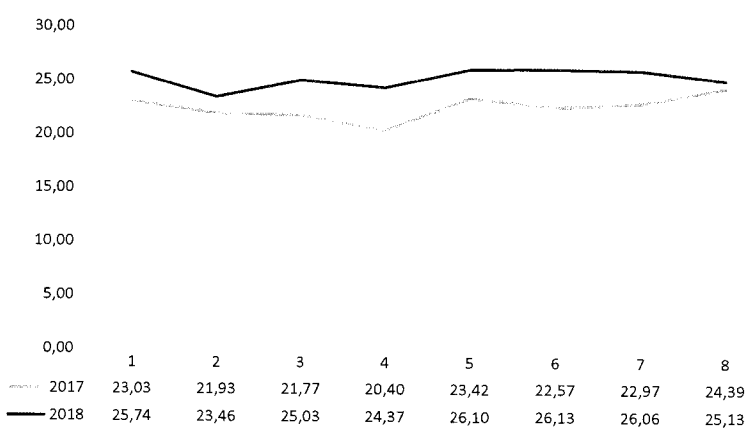


Nombre moyen de repas vendus par jour

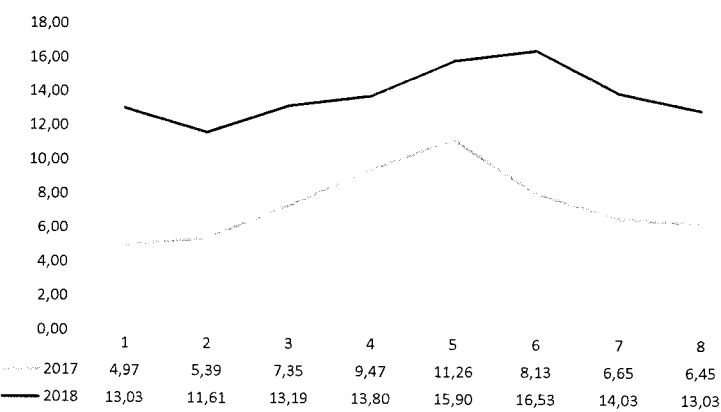
ADMR PONT A MOUSSON



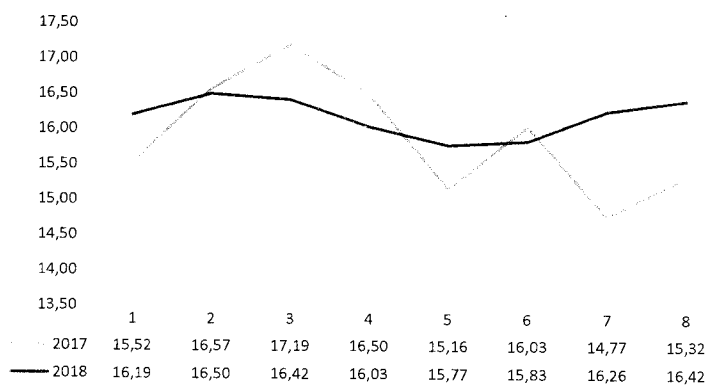
ADMR PAIN DE SUCRE



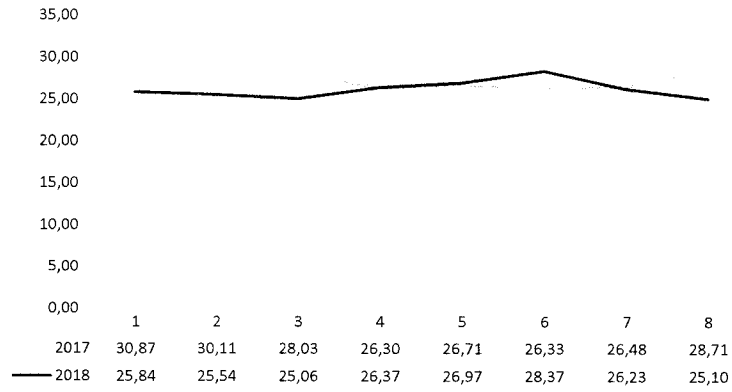
ADMR ASSAD NANCY



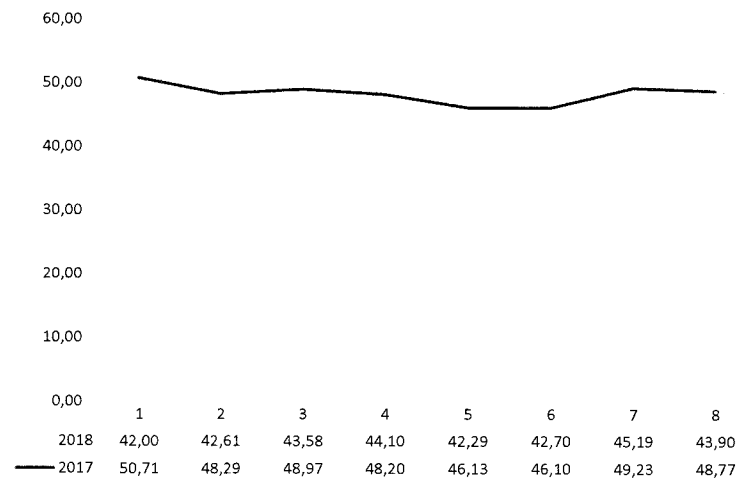
ADMR BLAINVILLE



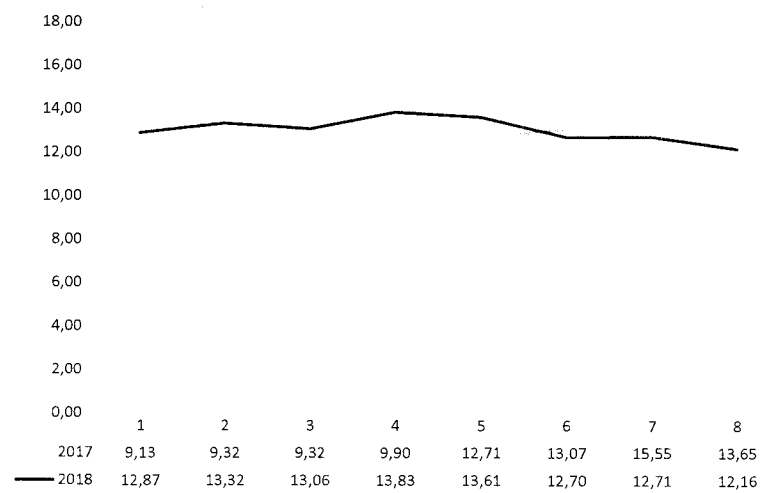
ADMR EURON MOSELLE



ADMR ENTRE MOSELLE ET MEURTHE

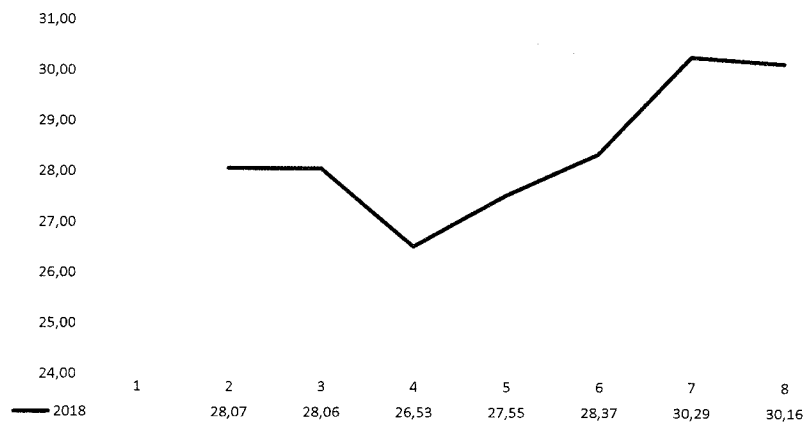


ADMR VARANGEVILLE

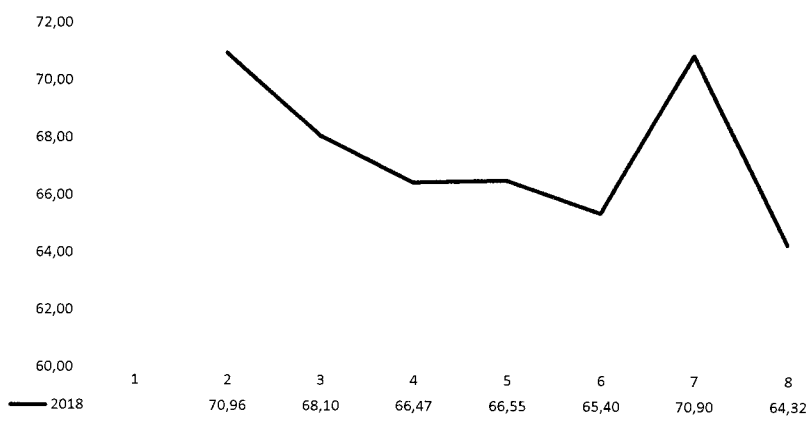


Nombre moyen de repas vendus par jour

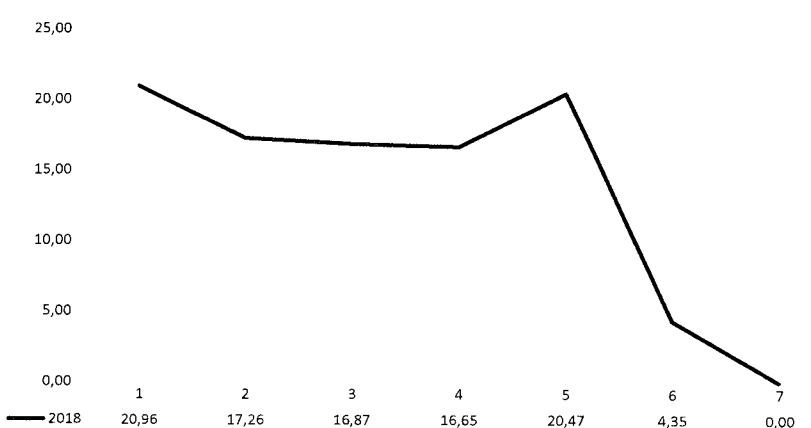
ADMR Mirabelliers



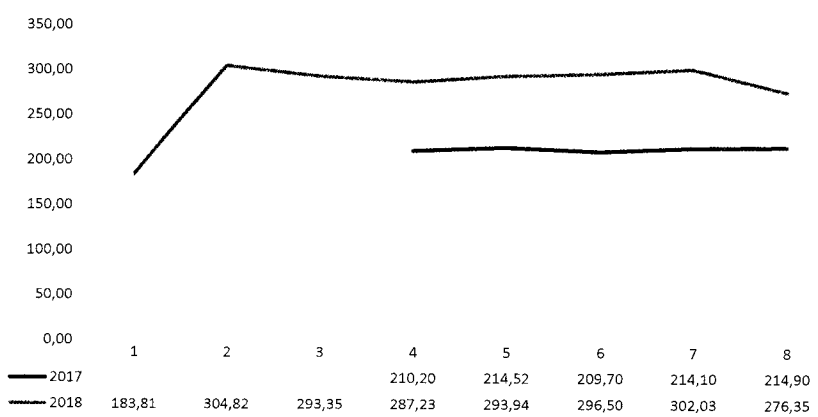
MARPA



GIP Les petits loups



TOTAL VENTES REPAS
PRODUITS (Hors épicerie)



A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Etabli par EXCO LORAUDIT

Exercice clos le 31 Décembre 2017

AB RESTAURATION

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue du Général Leclerc

54 320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB Restauration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels mentionnant l'acquisition d'un nouveau marché engendrant le déficit constaté au 31 décembre 2017.





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, nous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, sont incomplètes dans le rapport de gestion.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

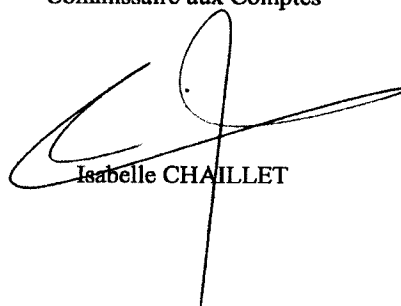


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers-lès-Nancy, le 12 juin 2018

EXCO LORAUDIT
Commissaire aux Comptes



Isabelle CHAILLET

Comptes Annuels

2017

Bilan et compte de résultat

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	317 492	124 033	193 460	89 021
Autres immobilisations corporelles	105 355	45 224	60 131	72 224
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	11 250		11 250	11 250
Prêts	7 900		7 900	
Autres immobilisations financières	7 086		7 086	7 086
Total	449 083	169 256	279 827	179 581
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	21 966		21 966	16 623
Produits intermédiaires et finis	5 158		5 158	3 643
Créances				
Clients et comptes rattachés	263 136	4 320	258 816	245 521
Personnel	654		654	12 878
Etat, Impôts sur les bénéfices	48 135		48 135	16 174
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 027		4 027	9 696
Autres créances				3 750
Divers				
Disponibilités	101 801		101 801	214 606
Charges constatées d'avance	7 025		7 025	5 724
Total	451 901	4 320	447 581	528 615
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	900 984	173 576	727 408	708 196

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Réserve légale	20 000	20 000
Report à nouveau	142 303	86 658
Résultat de l'exercice	-80 521	55 645
Provisions réglementées	1 902	2 927
Total	283 684	365 229
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
<i>Emprunts</i>	<i>130 000</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>1 195</i>	<i>265</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	131 195	265
 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	 199 315	 226 373
 <i>Personnel</i>	 <i>46 282</i>	 <i>47 220</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>58 919</i>	<i>46 446</i>
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>2 192</i>	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>5 763</i>	<i>5 068</i>
Dettes fiscales et sociales	113 156	98 734
 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	 	 17 538
Autres dettes	57	57
Total	443 723	342 966
TOTAL PASSIF	727 408	708 196

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 971 242	100,00	1 874 470	100,00	96 771	5,16
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 971 242	100,00	1 874 470	100,00	96 771	5,16
Production stockée	1 515	0,08	-269	-0,01	1 784	-664,12
Total	1 972 757	100,08	1 874 202	99,99	98 555	5,26
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières	999 230	50,69	943 063	50,31	56 167	5,96
Var. Stock de matières premières	-5 343	-0,27	217	0,01	-5 560	NS
Total	993 888	50,42	943 280	50,32	50 607	5,37
MARGE SUR M/SES ET MAT	978 869	49,66	930 921	49,66	47 948	5,15
PRODUITS						
Subventions d'exploitation			1 865	0,10	-1 865	-100,00
Autres produits	24 219	1,23	13 248	0,71	10 971	82,81
Total	24 219	1,23	15 113	0,81	9 107	60,26
CHARGES						
Autres achats et charges externes	225 641	11,45	187 598	10,01	38 043	20,28
Impôts, taxes et versements assimilés	25 522	1,29	20 289	1,08	5 233	25,79
Salaires et Traitements	601 139	30,50	484 361	25,84	116 778	24,11
Charges sociales	188 665	9,57	154 616	8,25	34 049	22,02
Amortissements et provisions	39 829	2,02	32 194	1,72	7 635	23,71
Autres charges	90		21		69	331,38
Total	1 080 886	54,83	879 078	46,90	201 808	22,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	-77 798	-3,95	66 955	3,57	-144 753	-216,19
Produits financiers			180	0,01	-180	-100,00
Résultat financier			180	0,01	-180	-100,00
RESULTAT COURANT	-77 798	-3,95	67 135	3,58	-144 933	-215,88
Produits exceptionnels	1 646	0,08	3 323	0,18	-1 677	-50,48
Charges exceptionnelles	4 369	0,22	2 480	0,13	1 889	76,17
Résultat exceptionnel	-2 723	-0,14	843	0,04	-3 566	-422,92
Impôts sur les bénéfices			12 334	0,66	-12 334	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-80 521	-4,08	55 645	2,97	-136 165	-244,70

Comptes Annuels

2017

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS AB RESTAURATION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2017** , dont le total est de **727 408 euros**
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une **perte de 80 521 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de

Règles et méthodes comptables

carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 37 775 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au mois d'avril 2017, la société a acquis une seconde cuisine à Vandoeuvre les Nancy. La reprise de ce contrat déficitaire de la Sainte Famille participe de manière significative au déficit constaté à la fin de cet exercice.

Lors du comité de gestion arrêtant les comptes au 31/12/2017, les causes du déficit ont été analysées et ont conduit à la présentation de prévisionnels 2018 également déficitaires. Des actions et des moyens seront mis en œuvre en 2018 afin de redresser cette situation.

Ces actions seront présentées et chiffrées à l'assemblée générale et devraient permettre la préservation de la santé financière de la société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	202 564	130 291	15 363	317 492
- Installations générales, agencements aménagements divers	84 069			84 069
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 674	1 884		10 558
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	306 035	132 175	15 363	422 847
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 250			11 250
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 086	7 900		14 986
Immobilisations financières	18 336	7 900		26 236
ACTIF IMMOBILISE	324 371	140 075	15 363	449 083

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		132 175	7 900	140 075
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		132 175	7 900	140 075
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		15 363		15 363
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		15 363		15 363

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 543	25 852	15 362	124 033
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 979	11 994		27 973
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 540	1 982		6 522
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	144 790	39 828	15 362	169 256
ACTIF IMMOBILISE	144 790	39 828	15 362	169 256

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 337 963 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 900	7 900	
Autres	7 086		7 086
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	263 136	263 136	
Autres	52 815	52 815	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 025	7 025	
Total	337 963	330 877	7 086
Prêts accordés en cours d'exercice	7 900		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 927	126	1 151	1 902
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 927	126	1 151	1 902
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		126	1 151	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 443 723 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 195	1 195		
- à plus de 1 an à l'origine	130 000	25 537	104 463	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 315	199 315		
Dettes fiscales et sociales	113 156	113 156		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	57	57		
Total	443 723	339 260	104 463	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	130 000			

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	4 315
Intérêts courus	311
Provision congés payés	46 282
Charges sociales congés payés	18 220
Etat autres charges payer	1 766
Total	70 895

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges constatées d avance	7 025		
Total	7 025		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	5 846
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Interêts des emprunts</i>	2 992
Autres engagements donnés	2 992
Total	8 838
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				17 512	17 512
Cumul exercices antérieurs				8 755	8 755
Dotations de l'exercice				3 502	3 502
Amortissements				12 257	12 257
Cumul exercices antérieurs				10 067	10 067
Exercice				3 897	3 897
Redevances payées				13 964	13 964
A un an au plus				3 897	3 897
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 949	1 949
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				5 846	5 846
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				3 906	3 906

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 15 975 euros
 L'indemnité de départ en retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49%
- Taux de croissance des salaires : 1,5%
- Age de départ à la retraite : 64 ans (non cadres) ou 66 ans (cadres)
- Taux de rotation du personnel : 1.5% (cadres) ou 2% (non cadres)
- Table de taux de mortalité : TG 05

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts

Autres informations

en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54000 NANCY

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Etabli par EXCO LORAUDIT

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A B RESTAURATION

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S. Nancy 507.961.050

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Paris | Metz | **Nancy** | Epinal | Thionville

Technopôle de Nancy-Brabois - 4, allée de Longchamp - 54600 Villers-lès-Nancy

T +33 (0)3 83 56 05 66 - F +33 (0)3 83 56 68 11 - www.exconexiom.fr

SA EXCO LORAUDIT au Capital de 675 000 euros - RCS Nancy 764 800 140 - TVA intracommunautaire FR68764800140

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Lorraine et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L.227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avec Les établissements de la Fondation Saint Charles

Personne concernée : Monsieur BERTHELEMY Jean-René, directeur général de la Fondation Saint Charles

Convention n° 1 : Notre Dame du Bon Repos

Nature et Objet : mise à disposition de la directrice adjointe de Notre Dame du Bon Repos

Modalités : La maison de retraite Notre Dame du Bon Repos a mis à disposition de votre société sa directrice adjointe dans le cadre d'une convention reconductible d'année en année et résiliée au 30 avril 2017.

A ce titre, votre société a comptabilisé une charge de :

- 13 463,50€ pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 pour un volume de 0,50 ETP ;
- 1 793,24€ pour le mois d'avril 2017 pour un volume de 0,20 ETP

Convention n° 2 : Sainte Famille

Nature et Objet : Contrat de prestation de production de repas

Modalités : Le 15 mars 2017, votre société et l'EHPAD La Sainte Famille, établissement de la Fondation Saint-Charles de Nancy ont signé un contrat de prestation de production de repas à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée de trois ans, tacitement reconductible par durée de deux ans et dont les dispositions prévues sont les suivantes :

- Utilisation gratuite et paisible des locaux situés dans l'enceinte de l'établissement ;
- Transfert des trois salariés au sein de votre société, avec la mise à disposition temporaire d'une salariée sur avril et mai 2017. A l'expiration du présent contrat, l'EHPAD La Sainte Famille s'est engagé irrévocablement à reprendre le personnel en place, nécessaire à la réalisation de la mission, au moment de la rupture de celui-ci ;
- Transfert de l'outil de travail lié à la production des repas pour 130 000,00€, avec engagement de rachat par l'EHPAD La Sainte Famille de ces équipements et matériels sur la base de la Valeur Nette Comptable.

Au titre de la mise à disposition temporaire de la salariée reprise, votre société a comptabilisé une charge de 6 130,55€.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Notre Dame du Bon Repos

Personnes concernées : Messieurs ROBAUX Michel, BERTHELEMY Jean-René et WAGNER Jean-Louis représentants de l'Association de Soutien de la maison de retraite Notre Dame du Bon Repos

Nature et Objet : mise à disposition des locaux

Modalités : Un avenant du 20 décembre 2010 au bail commercial liant votre société à l'Association de gestion de la maison de retraite Notre Dame du Bon Repos a défini le complément de loyers mis à votre charge relatif aux travaux d'extension réalisés.

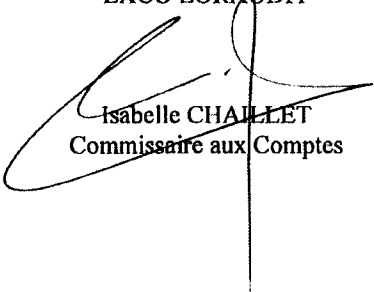
Au 31 décembre 2017, conformément à ce bail, il a été constaté la fin de cette facturation. Votre société a donc pris en charge 26.463,45 € de loyers (contre 25.047,50 € sur l'exercice précédent).

A ce loyer, il convient d'ajouter les consommables (électricité, gaz, eau) pour 32.717,78 € (estimation suivant les mêmes conditions que les exercices précédents).

Il est rappelé que les conventions liant les différentes institutions ou entités associées à votre société et relatives au portage de repas ou d'assistance technique de cuisine centrale sont considérées comme des conventions courantes conclues à des conditions normales et ne font pas l'objet de mention dans ce rapport.

Villers les Nancy, le 12 juin 2018

EXCO LORAUDIT


Isabelle CHAILLET
Commissaire aux Comptes



SAVEURS MAISON
le goût du service

AB RESTAURATION

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 15 juin 2018**

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	PARTS	VOIX	SIGNATURE
L'association Accueil et Réinsertion 12 Boulevard Jean Jaurès 54000 NANCY	500	500	
L'association Notre Dame du Bon Repos 34 Rue du Général Leclerc 54320 MAXEVILLE	500	500	 N. Robaux
Totaux	1 000	1 000	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ...0... pouvoirs, arrêtée à ..2... associés présents ou représentés possédant ensemble ...100%... droits sociaux.

Le président,
L'association de soutien de Notre Dame de Bon Repos
Représentée par Monsieur Robaux Michel



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le 15 juin,

A 17h00,

Les associés de la société AB RESTAURATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à la maison de retraite Notre Dame du Bon Repos, au 34, rue du général Leclerc à Maxéville, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par l'association de soutien Notre Dame de Bon Repos représenté par Monsieur Michel Robaux en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Yves Rizk est secrétaire.

Madame Isabelle CHAILLET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Directeur,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

KS AR

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Directeur,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Conseil de Gestion,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Conseil de Gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

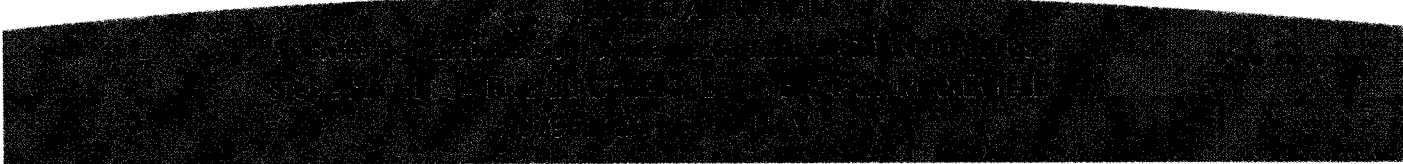
L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à -80 521 euros de la manière suivante :

Report à nouveau : -80 521

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

M *HR*



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale doit procéder au renouvellement des membres de son conseil de gestion et programmer la date de l'élection du Président retenue par ces membres.

Cette résolution ne pouvant pas être résolue au 15/06/2018, elle est reportée au 28/09/2018.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

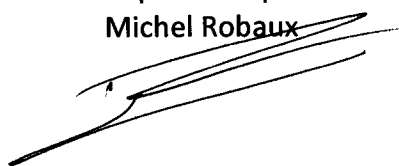
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Association de soutien Notre Dame du Bon repos

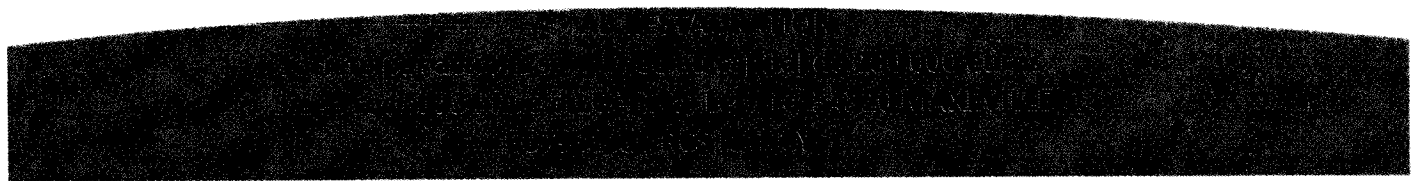
Représenté par

Michel Robaux



Le secrétaire

Yves Rizk





AB RESTAURATION

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à -80521€ euros de la manière suivante :

Report à nouveau : -80 521

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président**



A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Etabli par EXCO LORAUDIT

Exercice clos le 31 Décembre 2017

AB RESTAURATION

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue du Général Leclerc

54 320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB Restauration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels mentionnant l'acquisition d'un nouveau marché engendrant le déficit constaté au 31 décembre 2017.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, sont incomplètes dans le rapport de gestion.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

64

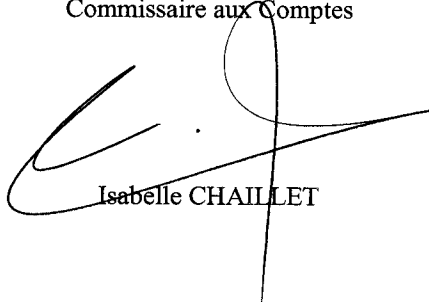


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers-lès-Nancy, le 12 juin 2018

EXCO LORAUDIT
Commissaire aux Comptes



Isabelle CHAILLET